



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme de la municipalité.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 21 mars 2017, le conseil a adopté le projet de règlement numéro 367-17-02 ayant pour objet d'amender le Règlement de zonage numéro 367-02

Le règlement vise à :

- Modifier les dispositions concernant l'élevage d'animaux de ferme

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 23 mai 2017 à 19 h au 349, chemin de Val-des-Lacs, Val-des-Lacs. Au cours de cette assemblée, on expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Les modifications seront soumises à l'approbation des personnes habiles à voter, tel que prévu à la Loi.

Le projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la municipalité.

Ce projet est disponible à l'hôtel de ville, situé au 349, chemin de Val-des-Lacs, Val-des-Lacs du lundi au vendredi, de 10 h à 16 h, sauf pour les congés fériés.

Donné à Val-des-Lacs, ce 6 avril 2017.

Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Stéphanie Russell, directrice générale de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie près de l'hôtel de ville au centre culturel et communautaire ainsi que sur le site de la municipalité, conformément à 109.3 de la Loi sur L'aménagement et l'urbanisme, pour fins de publication et de transmission d'un certificat de publication.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat, ce 6 avril 2017.

Stéphanie Russell
Directrice générale